

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 05 Décembre 2017

Présents : Tous les membres en exercice sauf Monsieur Frédéric MAITTE, absent excusé ayant donné pouvoir et Madame Christine CARRÉ, absente excusée.

Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange. Le Conseil Municipal décide d'accepter de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Marne, représentant l'Etat à cet effet ;

Décision modificative :

Le conseil municipal décide d'autoriser le virement de crédit suivant :

- En dépenses de fonctionnement : - 2 742 € au compte 6453 Chap 012 «Cotisations Caisses de retraite »
- En dépenses de fonctionnement : + 2 730€ au compte 6531 Chapitre 65 « Indemnités Maires et Adjoints»
- En dépenses de fonctionnement : + 12€ au compte 6533 Chapitre 65 « Cotisations Ircantec Élus ».

Prime de fin d'année :

Le Conseil décide d'octroyer une prime de fin d'année de 300€ à Monsieur Freddy PHILIPPE pour l'année 2017.

Création d'un emploi permanent :

Le Conseil décide de créer un emploi permanent de Secrétaire de Mairie à temps non complet à 12/35^{ème} à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Remboursement de frais :

Le Conseil décide de rembourser Monsieur DEVOITINNE pour des frais engagés (sur présentation des tickets de caisse) en matière de voirie soit 268.26€.

Demande de remboursement au Grand Reims :

Le Conseil décide de demander le remboursement de la quote-part des factures de Fioul à la Communauté Urbaine du Grand Reims. En effet, depuis 2015 l'entreprise NOIZET WARIN n'a pas fait la quote-part entre la Commune (60%) et la Communauté Urbaine du Grand Reims (40%) concernant les commandes de Fioul.

Contrats d'assurance des risques statutaires:

Le Conseil Municipal décide :

- D'opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,
- Autoriser le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de **0,50 %** de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et **0,10%** de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Questions diverses :

- Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors du dernier conseil communautaire la taxe d'aménagement a été revalorisée à 5%. Pour rappel, la Commune avait instauré une taxe à 3%.

- Regroupement scolaire:

Monsieur Sébastien TSCHAMBSER informe le Conseil de l'avancée du dossier. Le bureau d'études est dans sa phase de dimensionnement du pôle.

- Travaux Château d'eau :

Monsieur le Maire informe que le Grand Reims a changé le compteur du puit du Château d'eau ainsi que les vannes et coudes oxydés.

- Projets d'investissement 2018 :

- Illuminations de Noël
- Défibrillateur
- Jeux enfants pour le square
- Fleurissement des entrées de village en collaboration avec les vignerons
- Achat de divers panneaux (barrière de dégel, route barrée...).

Séance levée à 22h40.